

Groupe de travail – Assistants d'éducation dans l'enseignement agricole

AED - AESH

LES INSTANCES



Le SEA-UNSA a participé ce mercredi 15 octobre au groupe de travail consacré à la fonction d'assistant d'éducation (AED) dans les établissements de l'enseignement agricole. Malgré l'absence prolongée de plusieurs responsables de dossiers à la DGER, les organisations syndicales ont obtenu le maintien de la réunion, jugeant indispensable de poursuivre les échanges sur un dossier qui concerne des centaines d'agents en poste.

Une situation toujours difficile, mais un besoin d'avancer

Le suivi des travaux est primordial et un relais doit être pris afin de ne pas continuer dans une forme de gel du dossier et que les AED voient enfin leur rôle et leurs droits reconnus à leur juste valeur.

Pour un véritable statut et des perspectives de carrière

Les représentants du personnel ont réaffirmé la nécessité de sortir les AED de la précarité, en construisant un cadre d'emploi clair et des perspectives d'évolution.

Le SEA-UNSA soutient pleinement la transformation progressive des CDD en CDI, l'ouverture d'un plan de revalorisation salariale, et la mise en place d'un parcours professionnel identifiable. Si auparavant ces missions n'étaient pas reconnues par l'exercice d'un métier, la possibilité depuis 2022 d'obtenir un CDI implique désormais un autre mode de pensée . Nous demandons à ce titre

notamment une grande évaluation des risques professionnels au cours d'une carrière au regard de l'exercice de ces missions, surtout lorsqu'on les assume sur des semaines de 41h, voire plus en cas de remplacements au sein des équipes, ce qui est monnaie courante.

Formation, responsabilités et reconnaissance : des urgences

Les AED ont exprimé des besoins précis en matière de formation (santé mentale, gestion des crises, SST).

Ils font aussi part de leurs inquiétudes sur leurs responsabilités en matière de santé des élèves, notamment en cas de relais de personnels de santé pour la distribution de médicaments.

Tous appellent à une meilleure reconnaissance du métier, aujourd'hui exercé dans des conditions souvent dégradées.

Conditions de travail et attractivité en recul

Les constats restent alarmants : baisse de l'attractivité, difficultés de recrutement, manque de remplacements et absence de perspectives salariales.

Les conditions de travail se dégradent, en particulier dans les zones rurales, où les internats fonctionnent avec des effectifs insuffisants.

Proposition de cadrage de la DGER : trois blocs de travail

L'administration a proposé de structurer les travaux à venir autour de trois grands blocs thématiques, afin d'avancer de manière plus concrète et opérationnelle :

1. Bloc "Missions"

- Définir précisément ce que doit faire ou ne pas faire un assistant d'éducation ;
- Clarifier leurs responsabilités, notamment dans les situations de vie scolaire, d'internat et de santé des élèves.

2. Bloc "Ressources humaines / Cadre d'emploi"

- Recrutement (CDD, passage en CDI, mobilité) ;
- Rémunération, plan d'évolution, revalorisation ;
- Heures de nuit, temps de travail, congés, formation (santé mentale, SST) ;
- Rupture conventionnelle, cumul d'activités, heures supplémentaires ;
- Mise en œuvre d'un traitement prioritaire de ces sujets RH dans les prochains mois.

3. Bloc "Dotations"

- Gestion des remplacements et adaptation des dotations horaires ;
- Prise en compte de l'ouverture des week-ends et des heures spéciales liées à l'internat ;
- Recherche d'une équité de traitement avec l'Éducation nationale, alors même qu'on ne tient pas encore en compte des spécificités propres à l'enseignement agricole.

Le SEA-UNSA a pris acte de cette méthode de travail, tout en rappelant que ces blocs doivent rapidement déboucher sur des mesures concrètes, et non sur un simple état des lieux.

Le SEA-UNSA continue à porter les dossiers avec :

- La stabilisation des emplois par la transformation des CDD en CDI ;
- Une clarification des missions et responsabilités ;
- Une revalorisation salariale et statutaire réelle ;
- Une formation adaptée aux réalités du terrain ;
- Le respect du principe d'équité avec les AED de l'Éducation nationale.

Nous engageons tous les collègues des établissements agricoles qui peuvent nous faire part des nombreux sujets de préoccupation dans l'exercice de leurs missions à nous les faire remonter afin que nous puissions être au plus proche des besoins du terrain.

Le SEA-UNSA continuera ainsi à porter haut la voix des assistants d'éducation, dont le rôle dans la vie des établissements agricoles est essentiel à la réussite des élèves et au bon fonctionnement des établissements, notamment grâce au maintien d'une offre d'internats. Nous resterons vigilants à vos côtés et exigeants pour que ce groupe de travail débouche sur des avancées concrètes aussi rapidement que possible.